

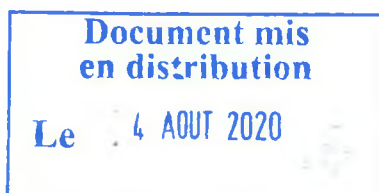
ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
Commission des institutions,  
des affaires internationales et européennes  
et des relations avec les communes  
-----

Papeete, le - 4 AOUT 2020

N° 77-2020

RAPPORT



relatif à un projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2019 du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française et affectation de son résultat,

présenté au nom de la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien,

par Monsieur le représentant Yves CHING

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3974/PR du 3 juillet 2020, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2019 du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Conformément à l'article 32 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics, le CESEC présente son projet d'arrêté de compte administratif pour l'exercice 2019.

Un rappel des prévisions budgétaires (I), le bilan d'activité du CESEC (II), l'exécution du budget (III) ainsi que le compte de gestion du Payeur de la Polynésie française (IV) de l'exercice 2019 sont alors présentés successivement ci-après.

**I. RAPPEL DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2019**

L'article 152 de la loi organique statutaire prévoit que le fonctionnement du CESEC est assuré par une dotation spécifique qui constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Polynésie française.

À ce titre, la **dotation globale forfaitaire de la Polynésie française** au profit du CESEC a été arrêtée à la somme de **94 000 000 F CFP** par la décision n° 2019-1C CESC du 3 janvier 2019. En cours d'exercice, deux titres de recettes d'une somme de **68 174 F CFP** ont été émis, l'un provenant d'un mandat annulé sur l'exercice antérieur et l'autre destiné à la prise en charge d'une réparation de bris de glace.

Quant au **budget primitif d'investissement** de l'institution, il a été constitué par la dotation d'investissement de la Polynésie française d'un montant de **11 500 000 F CFP** et par un montant de **7 000 000 F CFP** pour les amortissements des immobilisations de ses biens.

En cours d'année, les prévisions budgétaires ont été modifiées par les décisions n<sup>os</sup> 2019-3 et 2019-5C CESC des 12 mars et 10 mai 2019. Ces dernières ont permis de compléter le budget d'investissement du CESEC par :

- un report des crédits de paiement de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019 d'un montant de 8 964 626 F CFP ;
- et une subvention d'équipement reçue de la Polynésie française d'un montant de 25 000 000 F CFP visant à la rénovation du système de ventilation et de climatisation de la centrale à eau glacée de l'institution, le marché ayant été lancé en décembre 2019.

En définitive, le budget du CESEC pour 2019 s'établit comme suit :

- **En section de fonctionnement : 94 068 174 FCFP**
- **En section d'investissement : 43 500 000 FCFP**

## **II. LE BILAN D'ACTIVITE DU CESEC POUR 2019**

En 2019, la modification du statut d'autonomie de la Polynésie française opérée par la loi organique n<sup>o</sup> 2019-706 du 5 juillet 2019 a modifié certains aspects de l'institution :

- en premier lieu, la modification du nom de l'institution a permis de consacrer sa dimension environnementale ;
- en second lieu, la loi organique prévoit désormais que doit être favorisé l'égal accès des femmes et des hommes au sein de l'institution, étant précisé que cette règle sera imposée aux organismes appelés à désigner plus d'un représentant, à compter du prochain renouvellement général de l'institution ;
- enfin, la loi organique renvoie à l'assemblée de la Polynésie française le soin de fixer, en sus des mesures déjà prévues, les garanties accordées aux membres du CESEC en ce qui concerne les autorisations d'absence et les crédits d'heures.

L'année 2019 a également été marquée par une activité accrue de l'institution, contrairement à son activité de 2018. S'agissant de son activité institutionnelle, dont son évolution depuis 2013 peut être appréciée selon le tableau suivant, le CESEC a répondu à 23 saisines et a tenu 187 réunions de commissions permanentes et 19 assemblées plénières :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'assemblées plénières	20	18	23	27	24	8	19
Nombre de commissions du budget	5	5	4	6	3	2	3
Nombre de commissions permanentes	215	150	274	201	267	55	187
Nombre d'avis rendus sur saisine	20	14	32	28	34	10	23
Nombre d'auto-saisines	4	0	2	0	0	0	1
Nombre de vœux	0	4	1	2	2	0	3
Production totale	24	18	35	30	36	10	27

## **III. L'EXECUTION DU BUDGET**

Dans son activité comptable et financière :

- **En section de fonctionnement**, l'institution a dépensé 89 753 309 F CFP ;
- **En section d'investissement**, l'institution a dépensé 4 111 062 F CFP correspondant notamment à des achats d'équipements informatiques, au développement de son logiciel de gestion des avis sur son site internet et la mise en place de sa *newsletter*.

## 1. En section de fonctionnement

Les résultats définitifs de l'exercice 2019 sont les suivants :

- Budget primitif .....	94 000 000 F CFP
- Recettes totales réalisées .....	94 068 174 F CFP
- Dépenses totales réalisées.....	89 753 309 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2018 .....	48 464 121 F CFP
- <b>Excédent de clôture au 31/12/2019</b> .....	<b>4 314 865 F CFP</b>
- Résultat cumulé au 31/12/2019 .....	52 778 986 F CFP

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est **excédentaire de 4 314 865 F CFP**.

### a. Recettes de fonctionnement

Le tableau ci-après donne la ventilation par nature de ces recettes :

Mission	Article	Libellé	Prévisions primitives	Montants réels	Rappel 2018
960	7412	Dotation globale forfaitaire de la Polynésie française	94 000 000	94 000 000	91 000 000
	758	Divers – autres produits d'activité		33 837	
	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)		34 337	
<b>TOTAL</b>			<b>94 000 000</b>	<b>94 068 174</b>	<b>91 000 000</b>

### b. Dépenses de fonctionnement

Le montant définitif des mandats réalisés pour l'année 2019 s'élève à 89 753 309 F CFP, représentant une réalisation de 95 % du budget primitif.

Mission	Article	Libellé	Prévisions primitives a	Réalizations 2019		Rappel 2018
				Mandats b	en % c= b/a	
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	7 500 000	6 837 188	91 %	6 282 287
	613	Locations	1 500 000	1 401 244	93 %	562 220
	615	Entretien et réparation	7 000 000	5 293 475	76 %	6 081 265
	616	Primes d'assurances	400 000	264 718	66 %	306 194
	618	Divers services extérieurs	1 000 000	273 535	27 %	346 000
	623	Publicité, publication, relations publiques	2 500 000	2 196 576	88 %	1 965 501
	624	Transports (personnel administratif)	800 000	80 000	10 %	95 936
	625	Déplacement et mission (personnel administratif)	500 000	0	0 %	90 450
	626	Frais postaux et frais télécommunications	1 700 000	1 204 476	71 %	1 253 588
	628	Divers - autres services extérieurs	2 400 000	3 384 374	141 %	2 011 342
	653	Indemnités, vacation et frais de mission des membres	60 000 000	60 356 683	101 %	29 324 345
	672	Charges sur exercices antérieurs	300 000	312 155	104 %	645 201
	673	Titre sur exercice antérieur	0	0	0 %	5 000 000
<b>Total du chapitre 960</b>			<b>85 600 000</b>	<b>81 604 424</b>	<b>95 %</b>	<b>53 964 329</b>
961	681	Dotations aux amortissements et provisions	7 000 000	6 994 651	100 %	6 991 963
<b>Total du chapitre 961</b>			<b>7 000 000</b>	<b>6 994 651</b>	<b>100 %</b>	<b>6 991 963</b>
962	641	Rémunérations du personnel	1 000 000	776 445	78 %	341 572
	645	Charges sociales	400 000	377 789	94 %	138 253
<b>Total du chapitre 962</b>			<b>1 400 000</b>	<b>1 154 234</b>	<b>82 %</b>	<b>479 825</b>
<b>TOTAL</b>			<b>94 000 000</b>	<b>89 753 309</b>	<b>95%</b>	<b>61 436 117</b>

Par rapport à l'exercice précédent, les dépenses de fonctionnement de l'institution augmente de 46,1 % en 2019, passant de 61 436 117 F CFP à 89 753 309 F CFP. Cette hausse d'activité est essentiellement due aux dépenses liées aux indemnités, vacances et frais de mission des membres du CESEC. Ces dépenses affichent une importante augmentation de 105,8 % par rapport à l'année 2018, passant de 29 324 345 F CFP à 60 356 683 F CFP. Cette augmentation est toutefois a modéré, eu égard à la faible activité de l'institution en 2018 en raison du renouvellement tardif du mandat de ses membres.

Il convient de rappeler que des agents de la fonction publique du Pays sont affectés au secrétariat général du CESEC en vertu de l'article 38 de la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée, qui dispose que « *le secrétariat général est composé de personnels de l'administration de la Polynésie française, affectés au Conseil économique, social et culturel et régis selon les modalités prévues par leur statut respectif* ».

En 2019, 17 agents de la Polynésie française étaient ainsi en poste au CESEC, dont 7 de catégorie A, 5 de catégorie B ou CC2 et 5 de catégorie D ou CC5.

L'évolution des effectifs a été la suivante sur la période allant de 2016 à 2019 :

Catégorie	2016	2017	2018	2019
A	6*	6*	7*	7*
B/CC2	6	6	5	5
C	0	0	0	0
D/CC5	5	5	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

\* dont 1 en décharge totale d'activité de service pour exercice d'une activité syndicale auprès de la CSTP-FO

Les charges de personnel correspondantes ne sont pas inscrites dans les comptes du CESEC mais dans ceux de la collectivité de la Polynésie française.

Sur la période allant de 2016 à 2019, ces charges ont été de :

2016	2017	2018	2019	Évolution 2018-2019
113 074 138	113 140 844	107 578 957	107 768 292	+ 0,18 %

## **2. En section d'investissement**

Les résultats définitifs de l'exercice 2019 sont les suivants :

- Budget primitif .....	18 500 000 F CFP
- Budget modifié .....	43 500 000 F CFP
- Crédits de paiement reportés .....	8 964 626 F CFP
- Recettes totales réalisées .....	43 494 651 F CFP
- Dépenses totales réalisées.....	4 111 062 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2018 .....	8 964 626 F CFP
- <b>Excédent de clôture de l'exercice 2019 .....</b>	<b>39 383 589 F CFP</b>
- Résultat cumulé au 31/12/2019 .....	48 348 215 F CFP

Le résultat de clôture de la section d'investissement est **excédentaire de 39 383 589 F CFP**.

### *a) Recettes d'investissement*

Le tableau ci-dessous donne la ventilation par nature de ces crédits de paiement :

Miss	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations	Rappel 2018
900	1312	Subvention d'équipement reçue – Polynésie française	11 500 000	25 000 000	36 500 000	
	28	Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	7 000 000		6 994 651	7 000 000
951	001	Résultat d'investissement reporté		8 964 626		7 188 450
<b>TOTAL</b>			<b>18 500 000</b>	<b>33 964 626</b>	<b>43 494 651</b>	<b>14 188 450</b>

*b) Dépenses d'investissement*

Le montant définitif des mandats réalisés pour l'année 2019 s'élève à 4 111 062 FCFP, représentant une réalisation de 11 % du budget d'investissement modifié.

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalizations		Rappel 2018
					Mandats	en %	
			a	b	c	d = c/a	
900	203	Frais d'études, de recherches et développement	2 500 000	1 464 626	1 356 000	7 %	
	205	Concessions et droits similaires, brevets, licence, marque, procédés, droits et valeurs similaires		4 000 000	1 887 100	47 %	
	213	Aménagement d'une construction	16 000 000	25 000 000		0 %	3 733 251
	218	Autres immobilisations corporelles		3 500 000	867 962	5 %	1 482 536
Total du chapitre 900			18 500 000	33 964 626	4 111 062	59 %	5 215 787

**IV. LE COMPTE DE GESTION DU PAYEUR DE LA POLYNESIE FRANCAISE**

Le compte de gestion du Payeur de la Polynésie française, pour l'exercice 2019, est arrêté comme suit :

**Pour l'exercice 2019**

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Recettes	94 068 174	43 494 651	137 562 825
Dépenses	89 753 309	4 111 062	93 864 371
Solde	4 314 865	39 383 589	43 698 454

**Résultats cumulés**

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Antérieur (à 2019)	48 464 121	8 964 626	57 428 747
Exercice 2019	4 314 865	39 383 589	43 698 454
Cumuls	52 778 986	48 348 215	101 127 201

La concordance des résultats du compte de gestion en provenance du payeur de la Polynésie et du compte administratif pour l'exercice 2019 est constatée.

À la clôture de l'exercice 2019, le fonds de roulement du CESEC est donc de : **52 778 986 F CFP**.

**V. TRAVAUX EN COMMISSION**

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, lors de sa réunion du 31 juillet 2020.

Dans le contexte récent de la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de la covid-19, la contribution du CESEC à l'effort de solidarité s'est élevée à un montant de 37 750 000 millions F CFP par décision modificative du budget de l'institution. Le CESEC s'est par ailleurs efforcé de réduire ses dépenses en interne par la mise en place de diverses mesures (visioconférence, etc.) et par la possibilité laissée à ses membres de renoncer à leurs indemnités.

S'agissant du renouvellement du bureau du CESEC prévu le 17 septembre 2020, la présidence de l'institution sera dès lors exercée par un membre issu du collège des salariés pendant deux ans, en vertu de la règle de la présidence tournante<sup>1</sup>.

\* \* \* \*

*À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2019 du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française et affectation de son résultat a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.*

*En conséquence, la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.*

LE RAPPORTEUR

Yves CHING

---

<sup>1</sup> Pour rappel, cette règle a été réintroduite dans la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée portant composition, organisation et fonctionnement du CESEC, par la délibération n° 2018-35 APF du 21 juin 2018

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----  
NOR : CES2000371DL

**DÉLIBÉRATION N°**

**/APF**

**DU**

---

portant approbation du compte administratif de l'exercice 2019 du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française et affectation de son résultat

---

**L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée, portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée, portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 922 CM du 3 juillet 2020 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2020/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes ;

Dans sa séance du

## A D O P T E :

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le montant définitif des recettes du compte administratif du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2019 est arrêté à la somme de CENT TRENTE-SEPT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DEUX MILLE HUIT CENT VINGT-CINQ francs (137 562 825 F CFP) se décomposant comme suit :

Section I Fonctionnement	94 068 174
Section II Investissement	43 494 651
<b>Total</b>	<b>137 562 825</b>

**Article 2.**- Le montant définitif des dépenses du compte administratif du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2019 est arrêté à la somme de QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-ET-ONZE francs (93 864 371 F CFP) se décomposant comme suit :

Section I Fonctionnement	89 753 309
Section II Investissement	4 111 062
<b>Total</b>	<b>93 864 371</b>

**Article 3.**- Le compte administratif du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2019 annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

	Section I Fonctionnement	Section II Investissement	Totaux
RECETTES (en F CFP)	94 068 174	43 494 651	<b>137 562 825</b>
DÉPENSES (en F CFP)	89 753 309	4 111 062	<b>93 864 371</b>
<b>RÉSULTATS</b>	<b>4 314 865</b>	<b>39 383 589</b>	<b>43 698 454</b>

**Article 4.**- Le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française est affecté au compte « Report à nouveau » d'un montant excédentaire de QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATORZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-CINQ francs CFP (4 314 865 F CFP).

**Article 5.**- Au 31 décembre de 2019, le fonds de roulement du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française est de CINQUANTE-DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX francs (52 778 986 F CFP).

**Article 6.**- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

*La secrétaire,*

*Le président,*

Béatrice LUCAS

Gaston TONG SANG



**COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE  
SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL**

**EXERCICE 2019**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

Mission	Article	Libellé	Prévisions primitives	Montants réels	Rappel 2018
960	7412	Dotation globale forfaitaire de la Polynésie française	94 000 000	94 000 000	91 000 000
	758	Divers – autres produits d’activité		33 837	
	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)		34 337	-
<b>TOTAL</b>			<b>94 000 000</b>	<b>94 068 174</b>	<b>91 000 000</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

Mission	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Montants réels	Rappel 2018
900	1312	Subvention d'équipement reçue - Polynésie française	11 500 000	25 000 000	36 500 000	
	28	Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	7 000 000		6 994 651	7 000 000
951	001	Résultat d'investissement reporté		8 964 626		7 188 450
<b>TOTAL</b>			<b>18 500 000</b>	<b>33 964 626</b>	<b>43 494 651</b>	<b>14 188 450</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE  
SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL  
EXERCICE 2019**

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</i>						
Mission	Article	Libellé	Prévisions	Réalizations 2019		Rappel 2018
			primitives	Mandats	en %	
			a	b	c = b/a	
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	7 500 000	6 837 188	91%	6 282 287
	613	Locations	1 500 000	1 401 244	93%	562 220
	615	Entretien et réparation	7 000 000	5 293 475	76%	6 081 265
	616	Primes d'assurances	400 000	264 718	66%	306 194
	618	Divers services extérieurs	1 000 000	273 535	27%	346 000
	623	Publicité, publication, relations publiques	2 500 000	2 196 576	88%	1 965 501
	624	Transports (personnel administratif)	800 000	80 000	10%	95 936
	625	Déplacement et mission (personnel administratif)	500 000	0	0%	90 450
	626	Frais postaux et frais télécommunications	1 700 000	1 204 476	71%	1 253 588
	628	Divers - autres services extérieurs	2 400 000	3 384 374	141%	2 011 342
	653	Indemnités, vacation et frais de mission des membres	60 000 000	60 356 683	101%	29 324 345
	672	Charges sur exercices antérieurs	300 000	312 155	104%	645 201
	673	Titre sur exercice antérieur	0	0	0%	5 000 000
<b>Total de la mission 960</b>			<b>85 600 000</b>	<b>81 604 424</b>	<b>95%</b>	<b>53 964 329</b>
961	681	Dotations aux amortissements et provisions	7 000 000	6 994 651	100%	6 991 963
<b>Total de la mission 961</b>			<b>7 000 000</b>	<b>6 994 651</b>	<b>100%</b>	<b>6 991 963</b>
962	641	Rémunérations du personnel	1 000 000	776 445	78%	341 572
	645	Charges sociales	400 000	377 789	94%	138 253
<b>Total de la mission 962</b>			<b>1 400 000</b>	<b>1 154 234</b>	<b>82%</b>	<b>479 825</b>
<b>TOTAL</b>			<b>94 000 000</b>	<b>89 753 309</b>	<b>95%</b>	<b>61 436 117</b>

<i>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</i>							
Mission	Article	Libellé	Prévisions	Prévisions	Réalizations 2019		Rappel 2018
			primitives	modifiées	Mandats	en %	
			a	b	c	d = c/a	
900	203	Frais d'études, de recherches et développement	2 500 000	1 464 626	1 356 000	7%	
	205	Concessions et droits similaires, brevets, licence, marque, procédés, droits et valeurs similaires		4 000 000	1 887 100	47%	
	213	Aménagement d'une construction	16 000 000	25 000 000		0%	3 733 251
	218	Autres immobilisations corporelles		3 500 000	867 962	5%	1 482 536
<b>Total du chapitre 900</b>			<b>18 500 000</b>	<b>33 964 626</b>	<b>4 111 062</b>	<b>59%</b>	<b>5 215 787</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL**  
**BALANCE GENERALE**  
**EXERCICE 2019**

<b>DEPENSES</b>					<b>RECETTES</b>						
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
MISSION	LIBELLES		PREVISIONS PRIMITIVES	REALISATIONS MANDATS	MISSION	LIBELLES		PREVISIONS PRIMITIVES	REALISATIONS TITRES		
960	Pouvoirs publics		85 600 000	81 604 424	960	Pouvoirs publics		94 000 000	94 000 000		
961	Dotations aux amortissements et provisions		7 000 000	6 994 651		Divers – autres produits d'activité		-	33 837		
962	Personnel		1 400 000	1 154 234		Mandats annulés (sur exercices antérieurs)		-	34 337		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>94 000 000</b>	<b>89 753 309</b>	<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>94 000 000</b>	<b>94 068 174</b>		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
MISS	Art	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS MANDATS	MISS	Art	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS TITRES
900	203	Frais d'études, de recherches et développement	2 500 000	1 464 626	1 356 000	900	1312	Subvention d'équipement reçue - Polynésie française	11 500 000	25 000 000	36 500 000
	205	Concessions et droits similaires, brevets, licence, marque, procédés, droits et valeurs similaires	-	4 000 000	1 887 100		28	Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	7 000 000	-	6 994 651
	213	Aménagement d'une construction	16 000 000	25 000 000	-	951	001	Résultat d'investissement reporté	25 000 000	8 964 626	25 000 000
	218	Autres immobilisations corporelles	-	3 500 000	867 962						
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>18 500 000</b>	<b>33 964 626</b>	<b>4 111 062</b>	<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>43 500 000</b>	<b>33 964 626</b>	<b>68 494 651</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>112 500 000</b>		<b>93 864 371</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>137 500 000</b>		<b>162 562 825</b>

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PARTIE AFFECTE A L'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE L'EXERCICE 2019		RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
FONCTIONNEMENT		48 464 121				4 314 865		52 778 986
INVESTISSEMENT		8 964 626				39 383 589		48 348 215
Résultat cumulé		57 428 747				43 698 454		101 127 201